



N°01

26/01/2022



Animateurs filières

Céréales à paille

Sylvie DESIRE / **FDGDON 64**
sylvie.desire@fdgdon64.fr

Suppléance : ARVALIS
a.carrera@arvalis.fr

Mais

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**
p.mouquot@gironde.chambagri.fr

Suppléance :
FDGDON 64 / ARVALIS
sylvie.desire@fdgdon64.fr
a.peyhorgue@arvalis.fr

Oléagineux

Quentin LAMBERT / **Terres Inovia**
q.lambert@teresinovia.fr

Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**
p.mahieu@pa.chambagri.fr

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Grandes cultures N°X du
JJ/MM/AA »**



Edition Aquitaine

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Colza

- **Charançon de la tige du colza : risque nul à ce jour, le vol n'a pas à proprement débuté. Seuls des individus isolés sont piégés.**

Au vu des conditions météorologiques actuelles, soyez vigilants dans les prochains jours, et renforcez vos observations cuvettes.

Analyse de risque élaborée à l'échelle des territoires Aquitaine et Ouest Occitanie

Le réseau d'observations colza de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) est composé de 36 parcelles. L'élaboration de l'analyse de risque 2021-2022 est établie sur les territoires Aquitaine et Ouest-Occitanie à partir de parcelles fixes qui font l'objet d'observations hebdomadaires.

Cette semaine, l'analyse de risque est en partie issue de retours terrains, de tours de plaine et de **15 observations**.

• Stades phénologiques et état des cultures

L'hiver 2021-2022, plutôt pluvieux et froid, est toujours bien installé sur le territoire. Toutefois, les belles après-midis par temps ensoleillé sont des conditions qui nous rappelle que le printemps n'est pas loin.

Printemps rime avec reprise de végétation des colzas dans le Sud-Ouest. En effet, la montaison, caractérisée par l'atteinte du stade C2 (entre-nœuds visibles), est aujourd'hui encore peu observée (1 parcelle du réseau dans le 47). La majorité des parcelles es comprises entre les stades rosette et C1 (reprise de végétation).

Il est toujours temps de réaliser la pesée biomasse sortie hiver afin de calculer la juste dose d'apport d'azote à la culture.



[Lien vidéo pesée biomasse Terres Inovia](#)

• Charançon de la tige du colza (*Ceutorhynchus napi* Gyll.)

A la faveur d'un temps ensoleillé et de températures douces fin décembre, de nombreux individus de charançons de la tige du chou (non/peu nuisibles) avaient été observés. On retrouvait également les tous premiers charançons de la tige du colza (nuisibles) dans quelques parcelles, sans gravité pour la culture à cette époque de l'année.

Cette semaine, on observe toujours des charançons de la tige du chou dans les cuvettes, en moyenne 4,7/piège.

Seul 1 individu de charançon de la tige du colza est piégé dans une parcelle de l'Aude. Hors réseau, d'autres piégeages de faible intensité ont pu être observés dans plusieurs départements.



Dégât engendré par le charançon de la tige du colza lors de la ponte
(photo Terres Inovia)

Attention à la distinction des deux insectes pour bien évaluer le seuil de risque.

Le charançon de la tige du chou se distingue par la couleur rousse des extrémités de ses pattes, une pilosité cendrée plus abondante, et un pic de vol souvent légèrement plus précoce que **le charançon de la tige du colza**.

Les différences d'aspect ne sont visibles que sur des insectes secs : attention à ne pas déterminer trop rapidement les insectes piégés dans les cuvettes.

Charançon de la tige du chou
(*Ceutorhynchus quadridens*)

RAREMENT NUISIBLE

Extrémités des pattes rousses

Forte pilosité cendrée



Charançon de la tige du colza
(*Ceutorhynchus napi* Gyll.)

NUISIBLE

Extrémités des pattes noires

Pilosité courte, aspect brun



Les parcelles du réseau vont entrer prochainement dans la période de risque (Cf. définition ci-dessous). Les observations de ces prochaines semaines seront donc primordiales pour analyser le risque vis-à-vis du charançon de la tige du colza. **A noter que pour ce ravageur, l'analyse de risque en réseau est à privilégier par rapport à une simple observation en parcelle isolée.**

Dans tous les cas, lors des premiers piégeages, pas de précipitation, les femelles ne sont pas aptes à pondre à leur arrivée dans les parcelles. Il faut compter entre 7 et 10 jours avant les premières pontes.

Pour rappel, la cuvette jaune est l'outil indispensable pour le suivi des ravageurs du colza tout au long de la campagne (dès l'automne et jusqu'au printemps).



[Lien vidéo cuvette Terres Inovia](#)

Période de risque : elle conjugue la présence de femelles aptes à pondre avec celle de tige tendre. Le risque pour la plante débute dès l'apparition des premiers entre-nœuds (passage de C1 à C2) et se poursuit jusqu'au stade E (boutons floraux séparés). Par contre, les femelles sont rarement aptes à pondre dès leur arrivée sur les parcelles. La durée de maturation est variable mais on retient souvent un délai de 8 à 10 jours après les premières captures significatives.

Seuil indicatif de risque : il n'existe pas de seuil pour le charançon de la tige du colza. Étant donné la nuisibilité potentielle de cet insecte, on considère que sa seule présence dans les parcelles constitue un risque. La nuisibilité, forte, est due au dépôt des œufs dans les tiges en croissance provoquant leur déformation voire même leur éclatement sur toute la longueur.

Evaluation du risque : risque nul à ce jour. E vol n'a pas à proprement parlé débuté. Seuls des individus isolés sont piégés. Une minorité des parcelles est entrée dans la période de risque et les captures sont encore limitées sur le territoire. Vigilance dans les prochaines jours. Soyez assidus dans le suivi de la cuvette **jaune dans les prochaines semaines.**

- **Larves de charançons du bourgeon terminal (*Ceutorhynchus picitarsis*) et Larves de grosse altise (*Psylliodes chrysocephala* L.)**



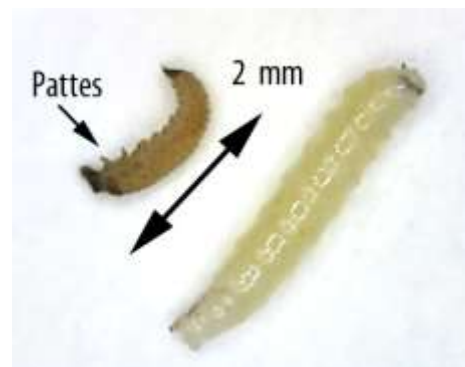
Charançon du bourgeon terminal adulte (en haut) et larves (en bas), qui provoquent la nuisibilité par une absence de tige principale au printemps

Photo Terres Inovia



Stades larvaires de grosses altises

Photo Terres Inovia



Comparaison larve de grosse altise (à gauche) et larve de diptère peu nuisible (à droite)

Photo Terres Inovia

Si vous constatez que la montaison est difficile (absence de tige), réalisez un diagnostic pour déceler une éventuelle présence de larves de charançons du bourgeon terminal (trapu, peu mobile, pas de pattes) ou de larves de grosse altises (blanches, allongées, avec 3 paires de pattes, tête brun foncé). **Contactez votre conseiller et/ou Terres Inovia pour identifier les situations et prendre les mesures adéquates.**

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Act'Agro, AREAL, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, CETA de Guyenne, Terres Inovia, Terres conseils, Ets Sansan, Euralis, FDGDON 64, FREDON Nouvelle-Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maisadour, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Sodepac, Groupe Terres du Sud, Viti Vista

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".